

SEMI-MARATHON de Bourg-lès-Valence

Règlement / 26 avril 2026

ORGANISATION

L'association « Semi-marathon de Bourg les Valence » et la Mairie de Bourg-Lès-Valence organisent :

1. Un Semi-Marathon : 21,100 km

- Départ à 9h15 de la Halle des Sports Béatrice MANGOLD, 106 chemin du Valentin pour un parcours de 2 boucles.
- Temps limite : le temps limite alloué pour la course est de 2h30. Le temps de passage maximum à la fin de la 1ère boucle est de 1h15 soit 10h30 et au 15ème km de 1h45 soit 11h. Passés ces délais, les concurrents seront considérés comme hors course, ils pourront continuer sous leur seule responsabilité et devront alors se conformer aux dispositions du Code de la Route.

2. Un 10 km :

- Départ à 9h35 de la Halle des Sports Béatrice MANGOLD, 106 chemin du Valentin pour un parcours de 1 boucle.

3. Un challenge groupe : dans le cadre du 10km, un challenge par équipe est organisé, ouvert aux entreprises, aux associations, aux administrations.

- Les équipes sont composées de 3 athlètes minimum à 5 athlètes maximum.
- Le classement se fait sur la moyenne des 3 meilleurs temps de l'équipe.
- Chaque athlète sera classé individuellement dans le cadre du 10 km ci-dessus.

4. Un 5 km :

- Départ à 9h35 de la Halle des Sports Béatrice MANGOLD, 106 chemin du Valentin pour un parcours de 1 boucle.

5. Des courses enfants chronométrées :

- Horaires à confirmer. A la Halle des Sports Béatrice MANGOLD, 106 chemin du Valentin pour un parcours d'environ 1200m (poussins) et 2400m (benjamins)

6. Des courses enfants non chronométrées :

- Horaires à confirmer. A la Halle des Sports Béatrice MANGOLD, 106 chemin du Valentin pour un circuit de quelques centaines de mètres. Les enfants s'élanceront pour effectuer plusieurs boucles, dans temps maximum de 10 min.

Horaires de départ donnés à titre indicatif et susceptibles d'être modifiés par l'organisation.

PARTICIPATION

- Le Semi-Marathon est ouvert aux coureurs H et F né(e)s en 2008 et avant.
- Le 10 km est ouvert aux athlètes né(e)s en 2010 et avant.
- Le 5 km est ouvert aux coureurs né(e)s en 2012 et avant

LICENCE ET CERTIFICAT MEDICAL

Les participants devront présenter :

- La licence FFA (plus précisément licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA. Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées)
- Pour les autres participants, le numéro PPS, à renseigner au plus tôt 3 mois avant le jour de la course, en se rendant sur l'adresse <https://pps.athle.fr/> **La FFA est susceptible de faire évoluer la réglementation en 2026.**

Pour les sportifs mineurs : les athlètes mineurs doivent attester avoir renseigné un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur réalisé conjointement par le mineur et par les personnes exerçant l'autorité parentale.

INSCRIPTIONS

Sur le site internet jusqu'au 25/04/2026 à 18 heures : <https://semi-marathon-bourg-les-valence.fr>

- Aucune inscription ne sera prise sur place le jour J
- Aucune inscription ne sera prise par téléphone
- Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte
- Tout engagement est ferme et définitif et ne donnera pas lieu à remboursement en cas de non-participation.

Droit d'inscription – **Tarifs progressifs. Les frais bancaires et les frais reversés à la plateforme d'inscription ne sont pas compris dans les tarifs ci-dessous. Ces frais supplémentaires sont à la charge du coureur.**

- Semi-marathon
 - Tarif 1 : 23,00 € pour les 250 premiers
 - Tarif 2 : 28,00 € pour les suivants
- 10 km
 - Tarif 1 : 15,00 € pour les 200 premiers
 - Tarif 2 : 19,00 € pour les suivants
- 5 km
 - Tarif 1 : 11,00 € pour les 100 premiers
 - Tarif 2 : 13,00 € pour les suivants

Les épingles ne sont pas fournies. Chaque coureur doit posséder les siennes.

RÉCOMPENSES

Remises sur podium

Les coureurs listés ci-dessous seront appelés sur le podium pour la cérémonie de remise des récompenses

- Courses enfants chronométrées : lots aux 3 premiers H et F
- 5 km : lots aux 3 premiers du scratch H et F
- Semi-Marathon : Lots aux 3 premiers du scratch H et F
- 10 km : lots aux 3 premiers du scratch H et F
- Challenge groupe : lot à la première équipe (3 meilleurs coureurs, max 5 coureurs par équipe)

Lots pour les premiers H/ F des catégories

Les coureurs listés ci-dessous pourront venir chercher un lot auprès de l'organisation. Un espace dédié sera matérialisé dans le village d'arrivée. Les classements et résultats seront disponibles en ligne et en live juste après la course. Les résultats seront également affichés sur un panneau dédié. Pas de cumul de récompenses.

- 5 km : minime / cadet / junior
- 10 km : cadet / junior / espoir / senior / M0 à M10
- Semi : junior / espoir / senior / M0 à M10

RENDEZ-VOUS

- Samedi 25 avril 2026 : Accueil, retrait des dossards de 14h00 à 18h00 à la Halle Béatrice MANGOLD
- Dimanche 26 avril 2026, à partir de 07h30 : Attention, pas d'inscription le jour de la course, **sauf pour les courses enfants.**

Parking conseillé : parking de la Chambre d'Agriculture, situé à 500m du départ. Arrivée et départ compliqué entre 08h45 et 11h. (Passage des coureurs devant l'entrée du parking)

CHRONOMÉTRAGE

- Électronique par puce fixé sur le dossard. Le dossard doit être visible, de face, de la cuisse à la poitrine.
- Tout athlète qui franchit la ligne d'arrivée sans sa puce fixée sur le dossard ne sera pas classé.
- En cas d'abandon ou tout autre motif, l'athlète s'engage à restituer la puce à l'organisateur.
- La circulation des vélos ou cyclomoteurs est interdite sur le parcours. Tout athlète accompagné sera disqualifié.

PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE

Publication des résultats : les participants sont informés que les résultats pourront être publiés sur le site internet de l'épreuve et sur celui de la FFA. Si un participant s'oppose à cette publication il doit expressément en informer l'organisateur et le cas échéant la FFA.

RGDP

La CNIL recommande que les informations relatives à une inscription soient conservées pendant un **délai maximal de trois ans à compter de la fin de son inscription** conformément aux orientations retenues dans le référentiel de la CNIL dédié à la gestion des activités commerciales. Lors de chaque sollicitation pendant ce délai de trois ans, la personne concernée doit être informée de la possibilité de s'opposer à l'utilisation de ses coordonnées de manière simple et gratuite (ex. : un lien pour se désinscrire à la fin de chaque courriel).

Au terme de ce délai de trois ans, la structure sportive devra prendre contact avec la personne concernée afin de savoir si elle souhaite continuer à recevoir des sollicitations relatives aux campagnes d'adhésion de sa part. **En l'absence de réponse positive et explicite, la personne concernée ne devra plus faire l'objet d'aucune sollicitation** et ses données devront alors être supprimées ou archivées conformément aux dispositions en vigueur.

La collecte et la conservation des données

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et aux libertés, modifiée en août 2004, le présent site a été déclaré à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés sous le numéro 2011834. Les données identifiées comme étant obligatoires lors de l'inscription sont nécessaires aux fins de bénéficier des fonctionnalités du site. Les données collectées automatiquement par le site nous permettent d'effectuer des statistiques quant à la consultation de ses pages web, et d'effectuer une localisation géographique partielle des utilisateurs. Les données collectées et ultérieurement traitées par nos soins sont celles que vous nous transmettez volontairement et concernent, a minima, votre nom et prénom, votre date de naissance, votre adresse de messagerie électronique valide et votre code postal. Vous êtes informés que le site est susceptible de mettre en œuvre un procédé automatique de traçage (cookie) pour des besoins de statistiques et d'affichage. Certaines parties de ce site ne peuvent être fonctionnelle sans l'acceptation de cookies. Vos données personnelles sont confidentielles et ne seront en aucun cas communiquées à des tiers hormis pour la bonne exécution de la prestation. Les informations recueillies auprès des personnes par le biais des différents formulaires sont conformes à la Loi Informatique et Libertés. Nous vous informons que vos réponses, sauf indication contraire, sont facultatives et que le défaut de réponse n'entraîne aucune conséquence particulière. Néanmoins, vos réponses doivent être suffisantes pour nous permettre la bonne exécution du service commandé. Les données sont également agrégées dans le but d'établir des statistiques commerciales. En vertu de la loi n° 2000-719 du 1er août 2000, les coordonnées déclarées par l'acheteur pourront être communiquées sur réquisition des autorités judiciaires. Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification de vos données en nous adressant une demande en ce sens via l'email contact ou par courrier à l'adresse décrite dans les mentions légales.

La suppression de vos données

Pour toute demande de suppression de vos données, avant le délai légal de 3 ans, vous pouvez contacter directement l'organisation en écrivant à : [semiblv.benevoles\(@\)bourg-les-valence.fr](mailto:semiblv.benevoles(@)bourg-les-valence.fr)

ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance auprès de la MAIF pour toutes les responsabilités lui incombant. Les coureurs sont invités à souscrire une assurance individuelle accident (incluse dans la licence fédérale).

RENSEIGNEMENTS

Service Sport-Jeunesse-Vie Associative : 36 rue des Jardins, BP 231 26502 Bourg-lès-Valence 04.75.79.46.63

Courriel : **(supprimer espaces et parenthèses)** [semiblv.benevoles @ bourg-les-valence . fr](mailto:semiblv.benevoles@bourg-les-valence.fr)

Internet : <https://semi-marathon-bourg-les-valence.fr>

**Toute demande de participation aux épreuves implique
l'acceptation du règlement**